



AMAP MIAM 82

Manger Impliqué A Montech 82

CONTRAT D'ENGAGEMENT - SAISON 2017/2018

L'ADHÉRENT N° _____

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

CP : _____ Ville : _____

Mail : _____

Téléphone : _____

LE PRODUCTEUR

Nom : Corinne et Jean-Pierre SICARD

Adresse : « Boulbènes basses – Mazères »
82110 CAZES-MONDENARD

Mail : jean-pierre.sicard-1@orange.fr

Téléphone : 05 63 95 82 19

Le producteur :

- S'engage à mettre en œuvre des modes de production écologiques, en respectant le cahier des charges de l'Agriculture Biologique, à travailler dans le respect des écosystèmes environnants, et avec pour objectif le respect de la Charte des AMAP.
- S'engage à partager équitablement les récoltes entre les adhérents et à distribuer uniquement ses propres produits.
- Informe régulièrement les adhérents sur la vie de la ferme, des modalités de la production et accueille les AMAPiens à la ferme lors de visites et ateliers.
- Reconnaît avoir pris connaissance des statuts et du règlement intérieur de l'AMAP MIAM82 et d'en accepter les termes.

L'adhérent :

- S'engage pour la saison et règle au producteur le montant total de sa part de production hebdomadaire pour la saison concernée et selon les modalités de paiement ci-dessous.
- S'engage à venir récupérer sa part à chaque distribution aux horaires et sur le lieu convenu par le règlement intérieur ou à faire récupérer cette part par une autre personne en cas d'empêchement.
- Assure au moins deux fois dans la saison la permanence de distribution de l'AMAP.
- Reconnaît avoir pris connaissance des statuts et du règlement intérieur de l'AMAP MIAM82 et d'en accepter les termes.

Dates, lieu et horaire de distribution :

La distribution se fera le vendredi de 19h à 20h sous la halle de Montech selon le calendrier précisé ci-après.



Calendrier des livraisons et conditions de paiement : (indiquer dans chaque case la quantité commandée)

Engagement minimum : 1 volaille par mois (sauf juillet/août)

Dates des livraisons	20-oct.-2017	24-nov.-2017	22-déc.-2017	19-janv.-2018	23-févr.-2018	23-mars-2018	20-avr.-2018	18-mai-2018	22-juin-2018	20-juil.-2018	17-août-2018	21-sept.-2018
Produits												
Poulets (1.8/2.1kg) : 18.50€												
Canette (1.9/2kg) : 20€												
Colis «1 poulet + 1 canette» : 38€												

Total : _____ euros.

Je règle en (cocher la case correspondante):

- 1 fois la somme de _____ euros (encaissement en octobre).
- 4 fois la somme de _____ euros (encaissement en octobre, janvier, avril et juillet).
- 12 fois la somme de _____ euros (encaissement chaque mois).

Par chèques à l'ordre de « Jean-Pierre SICARD ».

Réalisé à : _____ Le : _____ 2017

Signature de l'adhérent :

Signature du producteur :